



revalorisation de pension alimentaire

Par **Sedance**, le **08/10/2009** à **13:28**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 2004 et je verse une pension alimentaire de 200 €. A tord, je n'ai jamais revalorisé le montant de la pension. Aujourd'hui, mon ex-femme me demande la revalorisation, et me réclame 602,22 € d'arriérés, somme que je conteste. Je ne remet pas en cause le principe de calcul pour la revalorisation annuelle. Voici comment elle procède :

-2004 => néant

-2005 => 203,70 € (3,70x12=44,40 €)

-2006 => 206,67 € (6,67x12=80,04 €)

-2007 => 209,85 € (9,85x12=118,20 €)

-2008 => 214,69 € (14,69x12=176,28 €)

-2009 => 218,33 € (18,33x12=183,30 €)

Total : 602,22 €

Je pense que c'est une erreur. Ne devrais-je pas normalement prendre le montant de l'écart entre les montants d'une année sur l'autre (2,97 € entre 2005 et 2006 ; etc....) ?

Quelqu'un pourrait m'éclairer à ce sujet ?

Cordialement

Par **JURISNOTAIRE**, le **09/10/2009** à **16:06**

[s]/s]Bonjour.

Le jugement de divorce, en fixant la pension alimentaire, a également fixé son mode de réévaluation en en fixant la date et l'indice d'indexation.

A ladite date, année par année, le montant de l'année en cours fait l'objet d'une règle de trois:

[s](montant X nouvel indice)[s]/s]/s] : indice de l'année en cours.